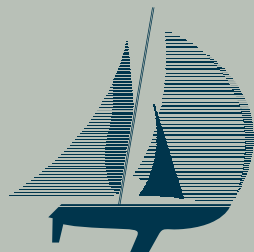




CHARTRE DES PLAISANCIERS

PAVILLON BLEU



En adhérant à la chartre que le Pavillon Bleu vous propose, vous affichez votre engagement solennel à protéger les milieux aquatiques et la mer et à les transmettre intacts aux générations futures.

www.pavillonbleu.org

I
Je ne jette pas mes déchets dans l'eau, sur le littoral ou sur les berges.

II
Je ne rejette pas mes eaux noires dans le milieu aquatique.

III
J'utilise une cuve de récupération des eaux usées à bord.

IV
Je ne déverse aucun produit toxique dans le milieu (hydrocarbures, peintures, batteries usagées, produits d'entretien...). Je dépose l'ensemble de mes déchets spéciaux ou dangereux dans les conteneurs prévus à cet effet.

V
J'utilise de manière adéquate les conteneurs sélectifs et j'encourage les autres au geste de tri.

VI
J'utilise de préférence des produits respectueux de l'environnement (peintures certifiées, produits d'entretien).

VII
Je signale aux autorités compétentes toute pollution ou atteinte à l'environnement que je constate.

VIII
Je n'utilise aucune pratique illégale pour la pêche et je respecte toutes les recommandations et interdictions en la matière.

XIX
Je respecte et protège la faune et la flore aquatiques, notamment pendant les périodes de reproduction (oiseaux, tortues...).

X
Je respecte les espaces naturels sensibles et protégés.

XI
Je ne détériore pas les fonds subaquatiques notamment lorsque je suis au mouillage.

XII
Je ne dérange pas les autres usagers du milieu aquatique, notamment les professionnels de la pêche et respecte les règles et consignes de navigation.

XIII
Je n'achète pas, ni n'utilise d'objets réalisés à partir d'espèces protégées ou de trouvailles archéologiques.

XIV
J'encourage les autres plaisanciers à protéger l'environnement et je me fais le relais de cette chartre.

XV
Je choisis de façon privilégiée les ports de plaisance Pavillon Bleu qui par leurs équipements et leur gestion contribuent à la préservation de l'environnement.

► **66% du don déductible de vos impôts** Particuliers et entreprises, retrouvez les informations détaillées sur www.pavillonbleu.org



Un engagement au respect du milieu aquatique

Nom Prénom
Adresse
Ville Code Postal
Mail Port d'attache

Adhère à la chartre Pavillon Bleu des plaisanciers de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe, pour cela je fais un don de :

20 euros 40 euros Plus :

Je recevrai un drapeau Pavillon Bleu à attacher sur mon bateau ainsi que des informations régulières sur le label Pavillon Bleu.

Cocher la case si vous ne souhaitez pas que votre nom figure sur la liste des plaisanciers Pavillon Bleu sur le site internet www.pavillonbleu.org.

Fait à le

Signature :

À retourner à of-FEEE
115 rue du Faubourg Poissonnière 75009
Paris
Chèque à l'ordre de FEEE